



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat – DEC 2
02.31.30.15.52

Concours et recrutements des Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation (ITRF) organisés par le rectorat de Normandie – site de CAEN

Avis d'ouverture, session 2020

En catégorie C : Corps des Adjoints techniques principaux de 2ème classe :

- . **Concours de recrutement :**
 - **BAP F : concours interne d'opérateur-trice d'exploitation**
- . **Examen professionnel pour l'avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE**

Références : Arrêtés du 13 mai 2020 (JO du 17 mai 2020), autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de recrutements de personnels ITRF et notamment pour le rectorat de l'académie Normandie – site de Caen :

- Concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe de recherche et de formation ;
- Examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2e classe de recherche et de formation.

A noter : le rectorat de Normandie – site de Rouen organise également des recrutements (consulter les informations présentes sur le site académique – périmètre de Rouen)

INSCRIPTIONS

Les registres d'inscription sont ouverts :

Jusqu'au 18 juin 2020 (12 heures, heure de Paris)

- A l'adresse suivante pour les concours et examens professionnels :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24802/s-inscrire-aux-recrutements-i.t.r.f.html>

Le dossier de candidature, dûment complété, devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple, au plus tard le 18 juin 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

Aucun dossier posté hors délai (le cachet de la poste faisant foi) ne sera pris en compte.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Concours interne (BAP F) :

En raison de la crise sanitaire née à l'épidémie de covid-19, à la session 2020, les candidats doivent remplir les conditions générales prévues pour l'accès au corps auxquels ils postulent, y compris la condition d'ancienneté, au plus tard à la date d'établissement de la liste principale d'admission.

- Être fonctionnaire ou agent non-titulaire de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.
- Condition d'ancienneté : au moins 1 an de services publics.

Calcul de la durée des services publics

Les services à temps partiel des fonctionnaires titulaires sont pris en compte comme des périodes effectuées à temps plein.

Les services à temps partiel ou à temps incomplet des agents non-titulaires (fonctionnaires stagiaires ou contractuels) sont pris en compte de la manière suivante :

- Les quotités de service égales et supérieures à 50% sont assimilées à des services à temps plein.
- Les quotités de service inférieures à 50% sont comptabilisées proportionnellement au temps de travail effectivement accompli.

NOMBRE DE POSTES : BAP F opérateur-trice d'exploitation : 1 (au rectorat)

Examen professionnel :

Les conditions s'apprécient au 31 décembre 2020.

Peuvent être promus les **adjoints techniques de recherche et de formation**, qui ont atteint au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, le 4e échelon et comptent au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.

NOMBRE DE POSTES : 3

Ces recrutements sont organisés par le rectorat, service DEC2, BP 61 84 – 14061 CAEN cedex

Pour tout renseignement contacter le 02.31.30.15.52 ou utiliser le mail : dec2-1@ac-caen.fr